

**3.—Billets de la Banque du Canada et autres billets en circulation,
31 décembre 1950 et 1957-1959**

Coupure	1950	1957	1958	1959
(milliers de dollars)				
Billets de la Banque du Canada				
\$1.....	50,273	72,589	75,873	78,402
\$2.....	37,279	51,952	53,597	55,076
\$5.....	111,731	139,839	143,010	144,702
\$10.....	429,886	528,575	533,078	521,306
\$20.....	346,060	582,163	627,814	647,276
\$25.....	47	46	46	46
\$50.....	108,735	134,803	143,606	145,461
\$100.....	254,457	365,479	391,629	395,383
\$500.....	160	51	49	46
\$1,000.....	11,489	14,661	15,928	19,549
Total.....	1,350,117	1,890,159	1,984,630	2,007,250
Billets des banques à charte¹.....	12,487	8,799	8,655	8,519
Billets du Dominion du Canada¹.....	4,702	4,648	4,645	4,641
Billets provinciaux¹.....	28	28	28	28
Billets d'anciennes banques¹.....	88	88	88	88
Total, passif-billets de la Banque du Canada.....	1,367,422	1,903,721	1,998,046	2,020,525
Détenus par:				
Les banques à charte.....	231,306	348,606	338,176	315,703
D'autres.....	1,136,116	1,555,115	1,659,870	1,704,822

¹ Émissions en cours de retrait et dont le passif a été pris en charge par la Banque du Canada.

4.—Billets entre les mains du public, au 31 décembre 1950-1959

Au 31 décembre	Billets de la Banque du Canada ¹	Par habitant ²	Au 31 décembre	Billets de la Banque du Canada ¹	Par habitant ²
	\$	\$		\$	\$
1950.....	1,136,115,742	82.86	1955.....	1,449,045,166	92.88
1951.....	1,191,091,182	85.02	1956.....	1,497,765,781	93.14
1952.....	1,288,688,392	89.31	1957.....	1,555,115,143	93.74
1953.....	1,335,332,954	90.34	1958.....	1,659,870,299	97.36
1954.....	1,361,874,433	89.63	1959.....	1,704,822,198	97.74

¹ Émission totale moins billets détenus par les banques à charte. ² Chiffres fondés sur les estimations de la population données à la p. 198.

Monnaie*.—En vertu de la loi sur la monnaie, l'Hôtel des monnaies et le fonds des changes (S.R.C. 1952, chap. 315), les pièces d'or peuvent être de vingt, de dix et de cinq dollars (neuf dixièmes de fin ou titre au millième, 900). Les autres pièces de monnaie sont: les pièces d'argent d'un dollar, de 50, 25 et 10 cents (huit dixièmes de fin ou titre au millième, 800), les pièces de nickel pur de cinq cents et les pièces de bronze (cuivre, étain et zinc) d'un cent. L'alliage peut être modifié temporairement en raison d'une pénurie des métaux prescrits. Une offre de paiement en pièces d'or a pouvoir libératoire à l'égard de n'importe quelle somme; en pièces d'argent, à concurrence d'au plus dix dollars; en pièces de nickel, d'au plus cinq dollars; et en pièces de bronze, d'au plus vingt-cinq cents.

* Revu par le Directeur de la Monnaie royale canadienne, Ottawa.